

politique. Ainsi, l'adhésion au traité de Moscou par des régimes qui ne sont pas déjà reconnus par le Canada n'a nullement signifié que notre pays leur accordait l'accréditation.

Puis-je faire observer que lorsque le premier ministre a annoncé, le 25 juillet, que le Canada avait décidé de signer le traité, le texte authentique n'était pas disponible et qu'il n'a donc pu être déposé à la Chambre avant l'interruption de la session, le 2 août. Le texte a été publié par la suite. Toutefois, pour la gouverne des députés, je dépose maintenant trois exemplaires du traité dans chacune des deux langues. Vu que tous les partis de la Chambre ont déjà manifesté leur entier appui à l'égard de l'entente, je prends les dispositions nécessaires pour que le document de ratification signé par le Canada soit déposé à Washington, à Londres et à Moscou.

Les États-Unis et l'Union soviétique ont conclu, aux Nations Unies, la troisième entente partielle qui défendait l'entreposage en orbite d'armes nucléaires ou d'autres armes de destruction massive. A cet égard, l'Union soviétique et les États-Unis ont exprimé leur intention de façon distincte. La décision des deux pays a été très bien accueillie par l'Assemblée générale qui, à l'unanimité, a adopté une résolution à cet effet, en octobre dernier. Comme les députés le savent, les deux derniers gouvernements canadiens ont préconisé pareille initiative. A noter qu'aucun de ces accords ne représente vraiment une réduction ou une suppression d'armements ou de forces armées. Mais les négociations qui ont eu lieu au sein du Comité du désarmement des dix-huit nations, à Genève, n'en ont pas moins été fructueuses. Le Comité a beaucoup aidé les grandes puissances à s'entendre sur les trois mesures. Et même en ce qui concerne le désarmement général, il a réussi à rétrécir l'écart qui existe entre la position communiste et celle de l'Occident.

D'importantes divergences persistent. Je ne voudrais pas donner l'impression que le progrès vers le véritable désarmement sera facile et rapide. A propos du contrôle, de l'inspection et de la vérification, l'Union soviétique ne donne aucun signe de vouloir s'engager dans la voie que l'Ouest juge indispensable.

C'est dire que la route qui mène au désarmement est semée d'obstacle et que le Comité des dix-huit nations affronte une tâche énorme. Le gouvernement canadien estime que, parmi les mesures destinées à accroître la confiance mutuelle, le Comité devrait peut-être examiner d'abord celles qui tendent à réduire le risque d'une attaque brusquée par voie de terre, telles que l'aménagement de postes d'observation terrestres; ces postes, pour peu que leur rayon d'action soit suffisant, pourraient prévenir une guerre soudaine.

Je ne me dissimule pas cependant que la discussion sera probablement ardue, l'Union soviétique cherchant généralement à assortir des mesures de ce genre, qui sont foncièrement bonnes, de conditions inacceptables, du moins pour les pays de l'Occident. C'est la politique soviétique en Europe centrale, et notamment en Allemagne, qui a toujours influencé l'attitude des Russes en matière de désarmement. Leur dernier objectif semble être d'amener les États-Unis et le Canada à retirer leurs forces armées outre-Atlantique et par là d'éliminer la présence nord-américaine qui est, aux yeux de la plupart des Européens, la preuve tangible que nous rempissons l'engagement que nous avons pris de les défendre efficacement. L'accueil que l'Ouest réserve à toutes ces ouvertures doit de toute nécessité tenir compte des exigences de l'OTAN en matière de défense, ainsi que de la nécessité de diminuer les risques de guerre déclenchée par accident ou erreur.

Il est difficile de maintenir l'impulsion, à laquelle ont donné lieu les accords restreints, en faveur du désarmement, surtout en face des déconvenues politiques comme la reprise des tracasseries soviétiques dans le couloir de Berlin. Et pourtant il serait mal avisé de ralentir nos efforts car, comme dans le cas de l'interdiction limitée des essais nucléaires et celui du traité de l'Autriche de 1955, des pourparlers interminables qui semblent ne devoir mener nulle part peuvent tout à coup aboutir à des résultats tangibles. Nous nous devons à nous-mêmes et à l'humanité de poursuivre nos efforts pour atteindre au désarmement dans des conditions de sécurité qui créeront le climat international qui, à son tour, favorisera peut-être le règlement de quelques-uns des principaux problèmes politiques qui divisent l'Est et l'Ouest.

Notre politique étrangère est dictée par le fait que le Canada est membre des Nations Unies et de l'OTAN, ainsi que du Commonwealth, et qu'il est voisin des États-Unis, et tous les gouvernements canadiens l'ont reconnu. Ce qui se passe aux Nations Unies occupe donc encore une place importante dans la politique étrangère du Canada.

Le très hon. M. Diefenbaker: Avant qu'il passe à un autre sujet, le ministre me permettrait-il de lui poser une question au sujet de l'objectif très louable que constitue le désarmement? Le Canada poursuit-il des pourparlers avec la Pologne au sujet d'une résolution proposant une zone dénucléarisée en Europe centrale?

L'hon. M. Martin: Le Canada a entamé des pourparlers avec un certain nombre de pays concernant le projet d'une zone dénucléarisée. Pour ce qui est de la zone dont parle le très honorable représentant, nous devons naturellement, à titre de membre de l'OTAN,